

Zeitschrift: Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: - (1921)
Heft: 19

Register: Quelques adresses utiles à Paris

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DOUANES

Modification de droits

Le tableau A annexé à la loi de douane du 11 janvier 1892, revisé par les lois des 29 mars 1910, et 7 novembre 1919 et, en ce qui concerne le tarif général, par le décret du 28 mars 1921, est modifié ainsi qu'il suit, à l'égard des marchandises ci-après désignées :

N° du Tarif	Désignation	Unité	Tarif de la marchandise :	Tarif de perception général minimum
0158	Chlorure de potassium	100 kgs	30 »	Exempt
0159	Sulfate de potasse	100 kgs	30 »	—

Abrogation temporaire de droit de sortie

655 bis Volailles mortes.

Le droit de sortie de 200 fr. par 100 kgs, institué sur les volailles mortes, par le décret du 5 août 1921, sera suspendu pendant la période allant du 1^{er} décembre 1921 au 15 janvier 1922 inclusivement.

(Décret du 15 novembre 1921).

MORATOIRE

Moratoire

Le moratoire institué par le décret du 15 novembre 1921, instituant un droit de 200 francs par 100 kgs sur les volailles mortes, sera étendu à toutes les volailles mortes, sauf celles qui sont destinées à l'exportation, et à l'ensemble des volailles mortes destinées à l'importation, pour une période de 15 mois, à compter de la date de l'entrée en vigueur de l'ordre de moratoire, soit au 1^{er} octobre 1921.

Le moratoire sera étendu à l'ensemble des volailles mortes destinées à l'importation, pour une période de 15 mois, à compter de la date de l'entrée en vigueur de l'ordre de moratoire, soit au 1^{er} octobre 1921.

Le moratoire sera étendu à l'ensemble des volailles mortes destinées à l'importation, pour une période de 15 mois, à compter de la date de l'entrée en vigueur de l'ordre de moratoire, soit au 1^{er} octobre 1921.

QUELQUES ADRESSES UTILES

A PARIS

LÉGATION DE SUISSE : 51, avenue Hoche.

Tél. : Elysées 05-84.

Bureaux ouverts de 9 h. et demie à 12 heures et de 14 heures à 16 heures

AGENCE OFFICIELLE DES CHEMINS DE FER FÉDÉRAUX : 20, rue Lafayette. Tél. : Central 63-30.

CERCLE COMMERCIAL SUISSE : 10, rue des Messageries. Tél. : Central 26-63.

SOCIÉTÉ HELVÉTIQUE DE BIENFAISANCE : 10, rue Hérold.

CERCLE AMICAL HELVÉTIQUE : Café de la Métropole, 28, Boulevard Jules Ferry.

DÉJEUNER SUISSE : restaurant Ronceray, boulevard Montmartre, 12, tous les mercredis à 12 h. 1/2.

Pour le Comité de Direction :

Le Président : FERDINAND DOBLER.

LIVRAISON DES DOCUMENTS

MORATOIRE

ED. DUBOIS, IMP. 37, RUE SIMART, PARIS.